

# « La moitié des deux-roues ne devrait pas circuler »

C'est la conclusion d'un contrôle préventif de police effectué mardi sur les véhicules stationnés à l'intérieur du lycée professionnel de la Coudoulière. Les familles seront informées.

**A**près le collègue sanaryen de la Guicharde il y a quelques semaines, c'était au tour du lycée professionnel de La Coudoulière, à Six-Fours, de recevoir mardi matin une visite inhabituelle. Celle de policiers nationaux. « Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les chefs d'établissements scolaires de la circonscription (Six-Fours, Sanary, Bandol) autour de la sécurité à deux-roues et des rodéos urbains », rappelait la major Marfaing.

## Pas plus de 45 km/h, normalement

Dans une démarche préventive, elle s'est rendue avec le chef de l'Unité d'appui opérationnel Gammicchia et le major Languemier, de la brigade motocycliste, pour faire le tour des véhicules stationnés dans l'enceinte du lycée. L'œil aguerri de ce dernier a permis de détecter des problèmes sur 14 des 31 deux-roues inspectés. « Lors d'un contrôle sur la voie publique, la plupart de ces infractions auraient valu aux conducteurs une immo-



**« Toute modification de pot, comme tout dispositif permettant d'augmenter la puissance, est interdite »,** rappelait la police, en visite mardi matin sur le parking du lycée de la Coudoulière.

(Photo Camille Dodet)

bilisation avec obligation de remettre le véhicule en état », note le motard.

Cela vaut notamment pour tout dispositif permettant d'améliorer la puissance et la vitesse de ces engins censés ne pas dépasser

45 km/h. « Toute modification de pot est strictement interdite. » Or, les pots d'échappement modifiés étaient nombreux... Au passage, il rappelle que tous les engins à moteur, électrique ou thermique, doivent être assurés.

Plaques d'immatriculation non-conformes, pneus lisses, absence de rétroviseur... sans compter quelques bavettes usées par le frottement contre le bitume, laissant peu de doute aux forces de l'ordre sur le fait

que leurs propriétaires sont habitués à « cabrer »... Une pratique là encore proscrite.

Armée de fiches individuelles avec les immatriculations concernées, la major Marfaing notait chaque infraction : « Charge au proviseur, ensuite, d'en informer les élèves et leurs parents, pour les inciter à se mettre en conformité. »

Jean-Philippe Toujas, responsable du lycée de la Coudoulière, annonce qu'il ira plus loin en interdisant l'accès au parking de l'établissement à ceux qui ne remettront pas les deux-roues aux normes. Il est particulièrement sensible à ce sujet, qui touche à la sécurité des jeunes : « J'ai été traumatisé par un gosse décédé quelques mètres plus loin, que j'ai assisté pendant 45 minutes en lui tenant la main et en lui criant de revenir... »

Mattéo fréquentait l'établissement. Adeptes de sensations fortes, il a perdu la vie en 2018, devant ses camarades, après avoir percuté un poteau, sur son deux-roues modifié.

J. P.

jpoillot@nicematin.fr